

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/14315
23 décembre 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/
ESPAGNOL

NOTE VERBALE DATEE DU 23 DECEMBRE 1980, ADRESSEE AU PRESIDENT DU
CONSEIL DE SECURITE PAR LA MISSION PERMANENTE DE CUBA AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES.

La Mission permanente de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Conseil de sécurité et a l'honneur de lui demander de bien vouloir faire distribuer comme document du Conseil de sécurité le texte du communiqué ci-joint adopté par la réunion plénière des pays non alignés qui s'est tenue à New York, le 23 décembre 1980, en vue d'examiner la situation des deux maires palestiniens d'Al-Khalil (Hébron) et d'Halhoul, expulsés par les autorités israéliennes d'occupation, ainsi que la situation des trois Sud-Africains membres de l'African National Congress, condamnés à mort par le régime raciste de Pretoria.

Annexe

COMMUNIQUE

Les pays non alignés ont tenu à New York, le 23 décembre 1980, une réunion plénière extraordinaire en vue d'examiner d'urgence la situation des maires palestiniens d'Al-Khalil (Hébron) et d'Halhoul, expulsés par les autorités israéliennes d'occupation, ainsi que la situation des trois combattants sud-africains de la liberté membres de l'African National Congress (ANC), condamnés à mort par le régime de Pretoria.

La réunion a noté avec une grande satisfaction que le Conseil de sécurité avait adopté à l'unanimité, le 19 décembre 1980, la résolution 484 (1980) dans laquelle le Conseil déclare qu'il est de nécessité impérieuse que les personnalités palestiniennes expulsées, à savoir Fahd Qawasmi, maire d'Al-Khalil (Hébron) et Mohammad Milhem, maire d'Halhoul, soient en mesure de regagner leurs foyers et leurs villes et de reprendre les charges auxquelles ils ont été élus. La réunion a exprimé sa solidarité avec les deux maires qui font actuellement une grève de la faim à l'Organisation des Nations Unies.

La réunion a condamné Israël pour avoir violé les droits de l'homme, la quatrième Convention de Genève de 1949, les dispositions de la Charte des Nations Unies et les principes du droit international ainsi que pour avoir défié l'autorité du Conseil de sécurité en refusant d'appliquer ses décisions.

La réunion a affirmé son plein appui aux maires palestiniens ainsi qu'au juge islamique d'Al-Khalil (Hébron) et a demandé au Conseil de sécurité de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la pleine application de ses résolutions 468 (1980), 469 (1980) et 484 (1980).

La réunion a également exprimé sa profonde préoccupation devant l'aggravation constante de la situation en Afrique du Sud, où les déclarations répétées du Premier Ministre selon lesquelles le suffrage universel n'aurait jamais sa place en Afrique du Sud ont encore accentué l'intransigeance bien connue du régime de ce pays. Les peines de mort récemment prononcées contre Neimbithi Johnson Lubisi, 28 ans, Andrew Tsepo Mashigo, 20 ans et Naphtali Manana, 24 ans, trois combattants de la liberté de l'ANC accusés d'avoir participé à la lutte contre l'apartheid, constituent un nouvel acte de défi à l'égard des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité qui reconnaissent la légitimité de la lutte que mène le peuple sud-africain pour éliminer l'apartheid et instaurer une société démocratique en Afrique du Sud.

Ces condamnations font, notamment, ouvertement fi de la résolution 473 (1980) du Conseil de sécurité, dans laquelle il est demandé au régime de Pretoria de mettre fin à tous les procès politiques et de libérer d'urgence tous les prisonniers politiques, y compris Nelson Mandela et tous les autres dirigeants noirs avec lesquels il devra traiter lors de toute discussion valable concernant l'avenir du pays.

En réaffirmant son appui continu à la lutte contre l'apartheid, la réunion a félicité l'ANC de la récente adoption de la déclaration sur les principes humanitaires à observer en temps de guerre et a demandé aux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, y compris les membres du Mouvement des non-alignés, ainsi qu'aux organisations non gouvernementales de prendre les mesures appropriées en vue de faire pression sur le régime d'apartheid pour qu'il épargne la vie des trois combattants de la liberté susmentionnés, qu'il accorde le statut de prisonnier de guerre à tous les combattants de la liberté faits prisonniers et qu'il libère tous les prisonniers politiques.
